

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 OCTOBRE 2011

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Didier CHAPUIS, Patrick PERRIER DAVID, Gérard BELLINA, Gilles MARQUET
Madame TOMADON-PILLARD Monique est représentée par Monsieur DA SILVA Dominique
Secrétaire de séance : Marie Christine POCHE

Le compte rendu de la séance précédente du 07 septembre 2011 est approuvé.

Informations diverses

Documents présentés en séance : rapport annuel AMF

Réunions passées : le tableau a été remis avec la convocation.

Travaux réseaux, voiries et bâtiments

Réfection salle polyvalente (petite salle) : les travaux de peinture et d'électricité ont été effectués

Peinture boiseries du bâtiment de l'épicerie : prévision en octobre

Décision modificative

Décision Modificative n°3

Du compte D 61522 Entretien bâtiments - 2 239,05 €

Au compte D 6574 Subvention personne droit privé + 2 239,05 €

Subvention au Sou des Ecoles pour le restaurant scolaire

Le fonctionnement du restaurant scolaire ayant connu, pour l'année scolaire 2010/2011, un déficit de fonctionnement dû pour grande partie aux charges de personnel, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 239,05 € à l'association du Sou des Ecoles de CONFORT et autorise le maire à signer les documents comptables concernant ce versement

Personnel communal – régime indemnitaire

Indemnité d'Administration et de Technicité 2011

Le montant global de l'indemnité administrative de technicité destinée au personnel communal est fixé à 5 542 €.

Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures 2012

Le montant global de l'indemnité d'exercice de mission des préfectures destinée au personnel communal est fixé à 4 755 €.

Réhabilitation de la cure

Choix du maître d'œuvre

Le maire informe l'assemblée que deux cabinets d'architectes ont été présélectionnés et auditionnés par la commission.

Après analyse et suivant les critères de sélection du cahier des charges à savoir : compétences et moyens (33 %), valeur technique de l'offre (33 %), prix (34 %), à l'unanimité le conseil municipal décide de retenir l'offre de SARL d'architecture HUCHON ASSOCIES pour un montant global de 67 050 euros H.T. et autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et lui donne pouvoir pour en assurer l'exécution et le règlement.

Appel à projet Leader Bois Construction

Le programme Leader proposant des aides en phase études pour les projets valorisant la filière courte bois-construction, le conseil municipal décide de répondre à l'appel à projet porté par le Parc Naturel Régional du Haut Jura, en utilisant des ressources en bois local issues des forêts soumises au régime forestier.

Marché de maîtrise d'œuvre STEP

Suite à la résiliation du marché consécutive à l'abandon du projet de station d'épuration, le conseil municipal accepte la facture de la société Pöyry d'un montant de 2 000 € HT correspondant aux frais de mission.

Consultation bureau d'études SPANC

Suite à la délibération en date du 29/09/2010 décidant de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), le Maire indique qu'une consultation pour la réalisation des contrôles des installations existantes d'assainissement non-collectif sera lancée avant la fin de l'année 2011.

Télétransmission des actes

Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion au Service FAST pour la télétransmission de ces actes ainsi que le contrat de souscription entre la commune et la société CDC FAST., et désigne les responsables de la télétransmission : Madame Nadine FAGES et Madame Anne Marie TISSOT, secrétaires de mairie.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine du Pays Bellegardien (OPAH RU CCPB)

Le Conseil Municipal, considérant les objectifs essentiels de cette OPAH, parmi lesquels l'amélioration qualitative des logements, la lutte contre l'habitat indigne, la gestion durable de l'énergie, le maintien des personnes âgées ou dépendantes à domicile, approuve le principe de mise en œuvre d'une OPAH RU sur le territoire communal, valide les objectifs proposés et le périmètre d'intervention, autorise le maire à signer la convention OPAH à intervenir entre l'ANAH, le Conseil Général de l'Ain, la CCPB et les communes, décide

d'octroyer des aides aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU d'une durée de 5 ans, valide l'objectif global minimum de 295 logements susceptibles d'être aidés dans le Pays Bellegardien et réserve une enveloppe financière maximum communale comme indiquée dans la convention.

Motion concernant le projet de retenue de Varambon et le barrage à Conflan

Le Conseil Municipal exprime sa satisfaction de voir le projet de pompage et turbinage entre Conflan et Sorgia sur l'alpage de Varambon abandonné et appelle le Préfet de Région et ses services de la DREAL, à instruire l'abandon officiel de ce projet et, tout particulièrement, tout recours à une procédure future de DSP (délégation de service public) pour la délivrance d'une concession d'exploitation d'un projet similaire.

Le Conseil Municipal constatant que le projet de barrage sur le Rhône à Conflan présente de nombreuses inconnues tant sur l'impact environnemental que sur les enjeux énergétiques, sollicite le Préfet de Région et ses services de la DREAL pour obtenir de l'Etat de Genève la réalisation, en préalable à tout lancement de DSP, de l'étude d'impact nécessaire conduite par un bureau d'études indépendant, et demande la réalisation d'une étude d'évaluation sur la consommation énergétique.

Motion concernant l'exploitation du gaz de schiste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :exprime son opposition à l'exploration du sous-sol du Haut-Bugey et du massif jurassien en vue d'une exploitation industrielle des gaz de schiste mettant en œuvre la technique dite de fracturation hydraulique, motive sa position par l'absence d'information, de concertation et d'études d'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et économiques, souligne l'incompatibilité de ces projets avec la volonté des différentes collectivités locales de favoriser un développement fondé sur la valorisation des atouts culturels, patrimoniaux et économiques privilégiant qualité et authenticité et demande que la révision du code minier prévue par le Gouvernement prenne en considération la protection des populations et les enjeux de santé publique.

Mise à jour du PDIPR

Suite à la proposition de mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) transmise par le Comité départemental de randonnée Pédestre, le Conseil Municipal décide d'inscrire en sus des tronçons désignés, le chemin rural dénommé « ancien chemin de Lancrans à Menthnières », ainsi que la route forestière dénommée « route forestière de Pré Péguet », et d'adopter la mise à jour du PDIPR

Urbanisme

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer la Taxe d'Aménagement au taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal pour toutes les catégories d'immeubles, et d'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plain droit- ou du PTZ+) ;

Le maire rappelle au conseil municipal que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme aborde actuellement la phase très importante du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Certificat d'urbanisme opérationnel
- 0003 Mr GRIVEAUX Pascal

Parcelles AB 349

En instruction

Questions diverses

Illuminations de Noël : présentation d'un projet d'installation fixe sur les candélabres..
Demande de participation de la commune aux frais de fonctionnement du LPPR de Nantua : refus.

Séance levée à 20 h 15

Le Maire,
Michel JERDELET